

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Termes d'abonnement. — Pour l'Année... \$2:50.
Six mois... 1:25.
Trois mois... 8:00.

L'Ére Nouvelle,

Tarif des Annonces. — Les annonces sont classées sur trois
classes.
La première, par ligne, pour un jour... \$0 4
La seconde, par ligne, pour deux jours... \$0 8

JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

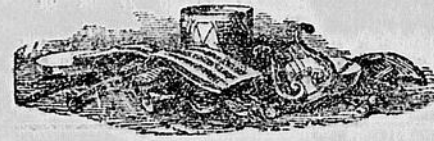
PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS.

INDUSTRIE et PROGRES.

W. H. ROWEN,

IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE.

POÉSIE.



Épître d'adieu à tous mes vers.

Volés, mes Acyons, mes Aicyons, volés !
A. CHENIER.

Oiseaux chéris, variés de couleurs,
D'âge, de traits, de taille, de ramage,
Les uns légers, volant de fleurs en fleurs,

J'étais encore sur les bancs de l'école,
Lorsque, brûlant d'un poétique amour,
Ma muse, hélas ! novice autant que folle,

Vous qui sortiez, avec plus de prudence,
De ma cervelle, un peu plus tard eolons,
Vous dont la voix, dans mon adolescence,

Et vous enfin, derniers fruits de ma veuve,
Qu'à tort je crus inspirés par Minerve,
Vous dont la Presse, en ces journaux français

Comme un bon père, en un jour solennel,
Autour de lui, fait assiéger à sa table
Tous ses enfants, hors ceux qu'un trait mortel,

Oiseaux chéris, que ne vous doige pas ?
Ce sont vos chants qui par leur mélodie,
Durant mes jours d'ennuis, de maladie,

Vous m'avez dit, dans un jour solennel,
Autour de lui, fait assiéger à sa table
Tous ses enfants, hors ceux qu'un trait mortel,

Vous m'avez dit, dans un jour solennel,
Autour de lui, fait assiéger à sa table
Tous ses enfants, hors ceux qu'un trait mortel,

Cour du Banc de la Reine.

TERME CRIMINEL, MONTRÉAL.

AFFAIRE BEAUREGARD.

Rapport pour "la Minerve."

VENREDI, le 10 octobre 1859.

Présidence de S. H. M. le Juge Aylwin.

On demande un témoin s'il n'a pas
dit devant le Coroner qu'il ne savait
pas qui avait éteint la chandelle ; le té-

Le soir du 2 avril, le témoin est couché
chez lui ; il n'a pas vu le prisonnier, mais
l'homme de police Fontaine, il revint

Le lendemain du 2 avril, dimanche,
elle a vu le bout de câble pendu à la
même place, au bout du lit. Le témoin

Entre dix et onze heures, le prisonnier
n'est demeuré qu'un instant chez le
témoin. — Ne se rappelle pas s'il lui a

Le témoin dit que le matin, lorsqu'il
était chez Ducharme, le prisonnier lui a
montré de l'argent, et ne lui a dit autre

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

On n'a pas promis au témoin aucun
parol ni de l'argent pour faire vivre sa
famille, pendant qu'il est en prison — ni

Lucie Beauregard. — Demeurait à St.
Hyacinthe, le 2 avril dernier. — Elle est
la fille du prisonnier. — Elle restait chez

Le lendemain du 2 avril, dimanche,
elle a vu le bout de câble pendu à la
même place, au bout du lit. Le témoin

Entre dix et onze heures, le prisonnier
n'est demeuré qu'un instant chez le
témoin. — Ne se rappelle pas s'il lui a

Le témoin dit que le matin, lorsqu'il
était chez Ducharme, le prisonnier lui a
montré de l'argent, et ne lui a dit autre

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

On n'a pas promis au témoin aucun
parol ni de l'argent pour faire vivre sa
famille, pendant qu'il est en prison — ni

Lucie Beauregard. — Demeurait à St.
Hyacinthe, le 2 avril dernier. — Elle est
la fille du prisonnier. — Elle restait chez

Le lendemain du 2 avril, dimanche,
elle a vu le bout de câble pendu à la
même place, au bout du lit. Le témoin

Entre dix et onze heures, le prisonnier
n'est demeuré qu'un instant chez le
témoin. — Ne se rappelle pas s'il lui a

Le témoin dit que le matin, lorsqu'il
était chez Ducharme, le prisonnier lui a
montré de l'argent, et ne lui a dit autre

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

bien visible, surtout dans ses plus inté-
rieurs. — Les traits de la face étaient
dans leur état naturel, mais il y avait

Lucie Beauregard. — Demeurait à St.
Hyacinthe, le 2 avril dernier. — Elle est
la fille du prisonnier. — Elle restait chez

Le lendemain du 2 avril, dimanche,
elle a vu le bout de câble pendu à la
même place, au bout du lit. Le témoin

Entre dix et onze heures, le prisonnier
n'est demeuré qu'un instant chez le
témoin. — Ne se rappelle pas s'il lui a

Le témoin dit que le matin, lorsqu'il
était chez Ducharme, le prisonnier lui a
montré de l'argent, et ne lui a dit autre

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

plongé dans un seau d'eau, accompa-
gné du cœur, de la langue, et le tout
flottait parfaitement. — L'estomac était

Lucie Beauregard. — Demeurait à St.
Hyacinthe, le 2 avril dernier. — Elle est
la fille du prisonnier. — Elle restait chez

Le lendemain du 2 avril, dimanche,
elle a vu le bout de câble pendu à la
même place, au bout du lit. Le témoin

Entre dix et onze heures, le prisonnier
n'est demeuré qu'un instant chez le
témoin. — Ne se rappelle pas s'il lui a

Le témoin dit que le matin, lorsqu'il
était chez Ducharme, le prisonnier lui a
montré de l'argent, et ne lui a dit autre

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

Le témoin dit qu'il a déclaré devant
M. Papien ce que l'on vient de lire ;
mais il n'est pas certain si le prisonnier

MM. Drummond, Carter et Church
occupent pour la défense.
La Cour s'ouvre à dix heures A. M.
par l'adresse de M. Drummond au jury

teur d'anatomie, et il est, pendant 6 mois de l'année, occupé à faire des examens semblables. Il a entendu le Dr. Beaubien décrire les symptômes qu'il a trouvés chez le cadavre de Charron; il a entendu ses raisons, et ne peut pas dire qu'il s'accorde entièrement avec lui. Il ne voit aucune marque pour dire que l'individu est mort de commotion du cerveau; il est difficile pour lui de dire de quoi il est mort. Il ne peut dire qu'il est mort de commotion du cerveau, mais plutôt d'asphyxie. Il a vu le mouchoir encore imprégné de sang; il dit qu'il est possible que ce sang vint du menton; qu'il aurait fallu environ 15 minutes pour que le sang qui coulait de cette blessure imprégnât ainsi ce mouchoir. Il pense que si le cadavre avait été jeté à l'eau, 15 minutes après sa mort, le sang n'aurait pas été si visible. Il a entendu le médecin donner l'état du cœur. Dans ce cas, il dit qu'il ne pourrait jurer qu'il ne serait pas attendu à le trouver dans cet état, l'individu étant mort par une commotion du cerveau; il ne voulait pas dire qu'il ne se fut pas noyé, les symptômes de mort par submersion variant beaucoup. Dans une cause de mort par submersion, les poumons ne sont pas toujours congestionnés.

Transquestionné:—Il dit que le cadavre avait des symptômes d'asphyxie, mais qu'il n'y en avait pas de commotion du cerveau.—Le témoin dit que ceux qui ont examiné le cadavre étaient plus que lui en état de dire de quoi il était mort. Par la Cour:—Le témoin dit que tout ce qui a été remarqué sur le derrière de la tête du cadavre par le Dr. Beaubien pouvait être causée par une seule chute.—Le sang pouvait se réunir en cet endroit, le cadavre étant sur le dos.—Ça pouvait être produit par des coups de gilet.—Il considère qu'il n'y avait pas de preuve d'après ce qu'il a entendu, que la mort eût été causée par la violence seule. Le cerveau était dans une telle condition qu'on ne pouvait pas lui faire subir un examen complet, et ainsi, de préciser la cause de la mort.—Il ne peut pas dire qu'il y ait eu dans le cerveau une maladie mortelle; ça pouvait être une maladie dans le cerveau, elle mourrait en très peu de temps, si on lui insufflait des coups sur les tempes ou sur le derrière de la tête.—En l'absence de fractures, la mort pourrait être aussi occasionnée.—Le crâne n'étant pas brisé il peut y avoir inflammation de cerveau ou rupture d'un vaisseau causant l'asphyxie.—A la place où le défunt a été frappé, il y a des muscles qui auraient pu empêcher l'os d'être fracturé.—Le témoin considère que le cerveau d'une personne doit être en putréfaction, quand le cadavre a été sous l'eau pendant 32 jours.—Dans le cas ou cette immersion serait faite du commencement d'avril au mois de mai, il ne pourrait pas former d'opinion.

Dr. Crevier.—Demeurait à St. Hyacinthe le 4 d'avril dernier.—A été assigné par la Couronne, mais n'a pas été appelé pour donner son témoignage.—A vu le corps avant qu'il fut retiré de l'eau, vers neuf heures et demie, le matin.—L'autopsie faite par les médecins n'a été faite que le lendemain, 24 heures après que le corps eût été trouvé.—Il doit faire remarquer que le corps a toujours été à l'eau, jusqu'à ce qu'il fut transporté chez Lussignau, où on eût soin de le couvrir de glace.—Il n'a pas été découvert qu'au moment de l'autopsie.—Le témoin dit en détail que l'autopsie était la position du cadavre à l'eau, puis il dit que c'en était l'apparence. Le cadavre donnait une légère odeur de putréfaction.—Corroboré le témoignage du Dr. Beaubien, quand aux blessures qui se sont trouvées sur le menton et à la racine du nez du défunt.—Dit que les caillots qui se sont trouvés dans les blessures ne pouvaient pas être formés à l'eau.—La blessure qu'il y avait à la racine du nez pouvait avoir été faite après la mort de l'individu.—L'action de l'eau conserve un cadavre, mais de deux cadavres, que l'on gardera pendant un même temps, celui qui aurait été exposé à l'action de l'eau, puis ensuite à celle de l'air, serait plus tôt en putréfaction que celui qui n'aurait été exposé qu'à l'action de l'air.—Le corps n'aurait été jeté à l'eau qu'après que les tâches de sang se fussent coagulées.—Le sang pouvait se coaguler sur la chemise du cadavre, en 5 ou 10 minutes.—Pour que les tâches de sang fussent faites il fallait que l'individu fut assis ou debout.

Les contusions qu'à remarquées le témoin sur le derrière de la tête ont été produites par plusieurs coups ou plusieurs chutes dans des directions diverses.—La substance cérébrale était très molle, dans le même état que du fromage raffiné, ayant encore assez de consistance pour ne pas s'affaisser au complet. L'intérieur du cerveau avait plus de consistance que les parties externes.—Les cheveux étaient imprégnés de terre et de vase, et il y en avait aussi d'attachés aux habits.—Il y avait de la terre de même nature à l'endroit où le corps y a été retiré.—Il y a aussi de la terre argileuse au fond de la rivière, près du pont l'Heureux, la rivière minant les côtes en cet endroit.—Cette terre argileuse attachée au cadavre qu'à remarqué le témoin pourrait provenir de là.

Par M. Johnson:—Le témoin connaissait le fonds de la rivière n'est pas étouffé qu'il se soit trouvé de la terre argileuse attachée au cadavre.—Attribue l'état de conservation du cadavre à la fraîcheur des eaux, au moment où le cadavre a été immergé.—Il est de l'avis du Dr. Beaubien, quand aux causes de la mort de

Charron.—Si le cadavre eût été jeté à l'eau immédiatement après que ces tâches de sang se fussent formées sur ces habits, l'eau les aurait effacées plus qu'elle ne l'était.—Il a remarqué dans l'estomac des ligaments présentant quelque chose comme des huîtres non décomposées.—Les autres parties de ce témoignage se trouvent dans le témoignage du Dr. Beaubien.—Il ajoute: "L'individu étant ivre, le coup qui a causé la mort a dû être moins fort qu'il ne l'eût été si l'individu eût été dans son état normal."

Dr. Howard.—Professeur de clinique et de jurisprudence médicale.—Comme tel, a l'habitude de donner des lectures sur l'autopsie qui se fait sur les cadavres. Ordinairement, dans le cas de mort par asphyxie, le cerveau est congestionné, mais pas toujours. Le côté droit du cœur est aussi rempli de sang.—L'état qui présente le cadavre d'un homme mort par commotion est celui-ci: en général, le cerveau est dans son état naturel, les deux côtés du cœur contiennent la même quantité de sang, et les poumons ne sont pas congestionnés.—Quand l'individu est mort par asphyxie, le cerveau et les poumons sont congestionnés.—La ventricule gauche du cœur ne contient que peu de sang.—Un poumon trempé dans l'eau peut-être congestionné et flotter.—Il peut y avoir chez une personne de 47 ans, une maladie dont le résultat serait de ramolir son cerveau, sans que la personne s'en aperçût, et qui causerait la mort subite.—Il s'attendrait à trouver un cerveau qui aurait passé trente deux jours sous l'eau, en décomposition.—Il peut-être difficile de distinguer entre des blessures avant la mort ou après, quand le corps est resté longtemps à l'eau.—Le témoin, ne voyant d'autres blessures que celles qui ont été remarquées sur la tête du cadavre, n'aurait pas pu former un opinion, quant à la cause de la mort de l'individu.

Dr. Fenwick.—Pratiqué depuis 1847.—Dans un cas de commotion du cerveau qui a causé la mort, le cerveau et le cœur sont dans le même état que pendant la vie de l'individu.—Dans un cas d'asphyxie, il s'attendrait à trouver le foie congestionné.—Il considère que le cerveau d'une personne qui aurait été sous l'eau pendant 32 jours, à compter du commencement d'avril serait dans un état de décomposition avancée.—Une personne pourrait avoir une maladie du cerveau propre à la ramolir, sans que la personne qui en serait atteinte s'en aperçût.—Dans un cas semblable, la mort serait subite.

Par la Cour:—Si une personne, atteinte de la maladie dont il vient de parler, recevait des coups à l'endroit de la tête où en a reçu le défunt, ça occasionnerait ou ça hâterait la mort. Pierre Laflamme.—Le même qui a déjà été entendu.—Connaît Joseph Lussignau; il est sellier. Le 2 avril, il ne l'a pas vu chez lui.—Le témoin voyait rarement Lussignau chez lui.—Il ne l'a jamais engagé à aller chez lui.—Il a servi plusieurs traites se soir là, mais n'a pas vu Lussignau.

Par la Couronne:—Il ne pourrait pas dire combien de traites il a servi.—Il lui serait difficile de dire quelle sont les personnes qui sont allés chez lui, ce soir là.—Le témoin a vu plusieurs coups ce soir là.—Il ne peut pas jurer que Lussignau n'est pas allé chez lui ce soir là. Léon Ducharme, je même qui a déjà été entendu.—Lussignau est allé chez lui quelques fois.—Le matin du 3 avril le témoin s'est levé vers quatre heures et a déjeuné sur les huit heures.—Il est toujours resté chez lui pendant ce temps dans la barre.—Il n'a pas vu Lussignau chez lui pendant ce temps.—Le soir du 2 avril, et il est sorti de chez lui vers onze heures; il faisait bien noir.—Au point de ne pouvoir connaître une personne à quelques pieds.—Le témoin n'aimait pas que Lussignau allât chez lui; il dit qu'il n'aimait pas à le voir, parce qu'il ne payait pas et qu'il buvait un peu trop.—Il se rappelle que dans ce temps, la femme Rosalie Desmarais s'est retirée chez lui.—Elle est arrivée chez lui le 2, et 3, elle s'est fait mal à un pied.—Elle avait une chambre dans le haut de la maison.—Il croit que cette femme a passé la journée du dimanche, 3 avril, dans sa chambre.—Il n'a pas vu cette femme dans sa barre le dimanche.

Par la Couronne:—Est allé à la messe le dimanche.—Ne prétend pas jurer que Lussignau n'est pas allé chez lui pendant qu'il n'y était pas. Charles Vidal.—Se rappelle que vendredi, il y a eu séance du Conseil, le 1er avril, au sujet des licences à accorder.—Il a eu une conversation avec le prisonnier à ce sujet.—Le prisonnier ayant présenté une requête pour avoir une licence de tempérance, le témoin lui a dit: "Pourquoi demande tu une licence de tempérance; le juge n'a pas pensé que tu veux le tromper."—Il me répondit: "M. Vidal, je n'ai pas assez d'argent."—Faites une autre requête, mon brave homme, lui a dit le témoin; si vous obtenez votre licence, pour vendre des liqueurs fortes, je vous avancerais \$25.00 sur votre billet sans intérêt.—Était présent lorsque Lussignau a donné sa déposition devant le magistrat.—Lussignau se trouvant près du témoin, ce dernier lui a dit: "Vous santez la boisson, vous êtes ivre; retirez vous donc."

Cette fois Lussignau n'était dans la Cour que comme spectateur; il ne sait pas présent pour donner son témoignage devant les magistrats.—Plus tard, Lussignau a été assigné. Par la Couronne:—C'est le témoin qui a envoyé Lussignau de la cour par ce qu'il était en train.—Témoin n'aurait prétendu de l'argent au prisonnier, sur billet

bien endossé de ce dernier, qu'au cas où il aurait obtenu une licence.

Joseph St. Germain, fils.—Connaît bien le pont Biron où il passe souvent.—Ce pont était en mauvais état le 2 avril; on commençait alors à le réparer.—Autant il peut se le rappeler, dans ce temps, plusieurs garde-corps manquaient. La réputation de Joseph Lussignau est très mauvaise.—D'après ce qu'il en connaît, ne le croirait pas sous serment. Par la Couronne:—N'a jamais entendu dire que Lussignau eût fait un faux serment.—C'est un homme qui boit excessivement.—On dit qu'il tient une maison de débauche; qu'il garde les effets ou argent qu'on lui met entre les mains.—Ne connaît pas par lui-même ce en dernier lieu exprimé. Célestin Parent.—A été député inspecteur du revenu à St. Hyacinthe. Connaît Lussignau, depuis 15 ans.—Ne le croirait pas sous serment. Par M. Johnson.—Ne croirait pas Lussignau parce qu'une fois, il a déclaré fausse une chose qui était vraie.

François Tessier.—Connaît Lussignau depuis nombre d'années.—Il ne lui connaît aucune réputation, bonne, du moins.—D'après ce qu'il en connaît, il ne le croirait pas sous serment, surtout dans une affaire où il serait intéressé. Par M. Johnson.—N'a pas connaissance qu'il ait fait des faux serments, et pour lui, il ne le croirait pas. Narcisse Laderoute.—Demeure à St. Hyacinthe depuis 24 ans.—Connaît Lussignau depuis environ 23 ans.—Il a la réputation d'être ivrogne.—Ne le croirait pas sous serment. Par M. Johnson.—Dans une cause où le témoin était demandeur, Lussignau a juré que l'argent que réclamait le témoin avait été payé, tandis qu'il ne l'avait pas été.

Onésime Généreux.—La famille de Beaugrand a été dans la détresse depuis le deux avril.—Ce sont les voisins qui l'ont fait vivre. Félix Robitaille.—Était chez Laflamme le 2 avril dernier.—Il est resté dans la barre pendant à peu près une heure.—Le reste du temps, il l'a passé en haut.—Était en bas quand il y a eu du bruit entre Souly et Faillon.—Pendant ce temps, Lussignau n'était pas là.—Le témoin n'a pas été de chandelles.—Il connaît Lussignau.—Il est positif à dire que Lussignau n'est pas trouvé chez Laflamme au temps où les chandelles ont été éteintes.—Connaît l'homme de police Fontaine.—Ne le croirait pas toujours sous serment.—Il connaît le caractère général de Lussignau, jusqu'à un certain point.—Dans son opinion, c'est un homme de bien.—Ne le croirait pas sous serment.

Par M. Johnson:—Les dernières raisons qu'il a données pour ne point croire Lussignau ressortent de ce que Lussignau s'est contredit, et que la déposition donnée par lui devant le magistrat, à St. Hyacinthe, est en grand partie fautive, celle faite devant le Coroner.—Ne connaît pas les autres dépositions. Octave Maurice, celui qui a déjà été entendu.—Ne sait pas qu'il y ait eu des chandelles d'éteintes chez Laflamme le soir du 2 avril; du moins, il n'y était pas dans ce temps.—Il est resté là 12 ou 15 minutes, de 9 1/2 h. à 10 heures.—Il n'y a pas vu Lussignau. Narcisse St. Germain.—Celui déjà examiné.—Passe sur le pont Biron presque tous les jours, et sait que le 2 avril, du côté Nord, il y avait, entre la 2e et la 3me arcade, une barre de garde corps démanchées.—Il a toujours connu le prisonnier pour un pauvre homme.—Après l'arrestation du prisonnier, le témoin est allé à la station du Police.—Le soir.—Le prisonnier lui a alors dit en pleurant: "Je n'ai jamais été aussi mal que je le suis maintenant; je n'ai pas même un sou pour acheter du tabac.—Il m'a chargé de vendre son fusil, me disant: "Je ne laisse qu'un pain à ma famille, et encore, c'est un pain qu'on m'a donné."

Le témoin a vendu le fusil à piastres. Il est allé porter l'argent au prisonnier qui lui a dit: "Donne moi seulement un écu et porte le reste à ma famille."—Après le 2 avril, a vu le prisonnier ramasser des écorces près d'un moulin; le moulin l'a envoyé.—Il a ensuite vu ses enfants ramasser des écorces.—Le dimanche qui a suivi le 2 avril le 3, témoin a joué aux cartes avec le prisonnier. Pendant le soir, le prisonnier s'est endetté d'un \$, mais n'avait que 36 sous dans sa poche.—Il a vidé ces poches. Par M. Johnson:—Répète ce qu'il a dit quant au pont. Et la cour s'ajourne, à 7 heures et quelques minutes.

VENDREDI, le 14 octobre 1859. La Cour s'ouvre par l'adresse de M. Johnson au jury. On procède de suite à l'audition des témoins dont les noms suivent, et qui déclarent que tout en considérant que le témoin Lussignau est un ivrogne, ils n'hésiteraient pas à le croire sous serment. L'hon. Dessaulles, M. Leclaire, M. Starnes, Dr. Mailhot, M.M. Pagé et Gaernon. L'hon. juge Aylwin donne ensuite sa charge, puis, commence à faire la lecture des témoignages à 5 heures P. M. Lecture qui se prolonge jusqu'au temps où la Cour est ajournée, à 7 heures.

SAMEDI, 15 octobre 1859. L'hon. Juge Aylwin continue à donner en français la lecture des témoignages rendus en cette affaire. Il en fait ensuite la lecture en anglais. A deux heures et demie, le jury se retire dans la

chambre des délibérations, puis revient en Cour après dix minutes. Interpellé par le Greffier de la Couronne, à savoir, s'il a déclaré le prisonnier coupable ou non coupable du crime dont il est accusé, il répond: "Coupable."

M. Drummond demande si la Cour voudra suspendre la sentence jusqu'à lundi, afin de donner aux avocats du prisonnier, le temps de voir, s'il ne serait pas possible d'invoquer en faveur de leur client, quelques uns des moyens auxquels on peut quelquefois avoir recours en pareils cas. La Cour répond qu'elle ne peut se rendre au désir de cette application, attendu qu'aucune objection relative à ces moyens n'a été faite durant le procès. Le Greffier de la Couronne demande au prisonnier s'il n'a pas quelque chose à dire, pour que la sentence de mort ne soit pas prononcée. Le prisonnier s'agenouille alors, mains jointes, comme au temps où l'on invoquait le Bénéfice du Clergé, mais ne dit rien.

L'hon. Juge Aylwin, s'adressant au prisonnier, dit: "Jean Baptiste Beaugrand:—Le deux d'avril dernier, vous vous êtes chargé d'avoir soin d'un homme,—d'un de vos semblables.—On vous a demandé ce que vous aviez fait de cet homme, mais vous n'avez point répondu.—Ce fait milite contre vous.—Dans ce moment même, vous n'avez rien à dire contre la preuve qui vient d'être faite contre vous par la Couronne.—Il a été prouvé que le défunt est mort par votre main, quand cet infortuné vous avait pourtant donné sa confiance, sur une promesse de votre part que vous en auriez bien soin,—que vous seriez son gardien.—Le verdict rendu par le Jury est tel que je l'eus rendu moi-même.—Quoiqu'il n'y ait pas à douter que la loi aura son cours, il n'en est pas moins vrai, pourtant, que vous possédez des avantages que vous n'avez point voulu accorder au défunt.—Vous, au moins, aurez le temps de vous repentir, ce qui lui a été refusé.—Vous entretenez bientôt dans un autre monde; vous aurez à comparaître devant un autre tribunal; cependant, vous avez encore plus d'avantages que vous n'en avez accordé à un malheureux défunt.—La Société vous donne le temps de vous repentir, ce que vous avez refusé au défunt.—Vous l'avez plongé dans l'éternité, coupable de peccés dont il ne pouvait, dans le moment, se repentir.—Il est à espérer que vous emploierez votre temps à réfléchir sur sa position et sur la votre propre; il vous en est donné suffisamment pour réparer toutes vos fautes.—Vous avez mené une vie, comme en même un trop grand nombre de gens dans le Bas Canada, mais dans le cas actuel, les conséquences qui s'en sont suivies doivent être attribuées à votre propre inclination.—En ce moment-ci, songez sérieusement qu'une prière adressée au Juge de Toutes Choses vaut bien mieux que tout autre considération.—La lecture à laquelle vous appartenez sera prête à vous donner tous les secours désirables; et en ceci, vous aurez encore un autre avantage sur le défunt.—Profitez, cette fois-ci, au moins, des consolations que procure cette Religion; vous avez grandement besoin de son ministère.—Le jury qui vous a condamné et le juge qui va prononcer votre sentence vous y engagent fortement.—Vous devez de sentir que vous avez besoin de vous préparer.—Maintenant la Cour, n'a plus rien à dire, si ce n'est de prononcer la sentence de mort.—Le jugement de la Cour est que, pour le meurtre dont vous avez été trouvé coupable, vous serez transporté de la place où vous êtes maintenant, à la prison commune; que vendredi, le 16 décembre prochain sur la place des exécutions, vous serez pendu par le col jusqu'à ce que mort s'ensuive.—Que Dieu ait pitié de votre âme."

Un silence solennel a régné dans la Cour, pendant que cette sentence a été prononcée. De temps en temps, le prisonnier semblait faire de puissants efforts pour maîtriser son émotion. Ses mains jointes s'appuyaient sur le rebord de la boîte. Ses yeux furent constamment fixés sur le Juge. Ses lèvres étaient comprimées.—Jusqu'à la fin, il fut maître de son émotion. La Cour s'est ajournée vers trois heures.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES, dans le Diocèse de Trois-Rivières. Revd. L. Laféche, V. G. Sup. du Sémin. de Nicolet; Revd. T. Caron, V. G. Direct. du Sémin. de Nicolet; M. F. Fortin, Professeur au Sémin. de Nicolet; M. T. Toppin, Curé d'Offices Trois-Rivières; M. A. H. Lasserrie, Curé de la Baie-de-Ferrière; M. A. H. Lasserrie, Curé de la Pointe-du-Lac; M. C. F. Bédard, Curé de St. Germain; M. L. Guillemette, Curé de Kinsey; M. E. Gertin, Curé de St. Tite; M. N. Laroche, Curé de St. Paulin; M. N. Héroux, Vicaire de Trois-Rivières; M. W. Trahan, Vicaire de St. Grégoire; M. T. Gouin, Curé de Yamachiche; M. C. A. Carrel, Curé de Ste. Anne; M. D. Coman, Curé de St. Thomas de Pierreville; M. D. Carrel, Curé de Ste. Geneviève; M. L. Desjolis, Secrétaire du Diocèse.

LE SAINT PÈRE.—On lit dans le Journal de Rome du 19 septembre: "Si Sainteté Notre Seigneur le Pape Pie IX, rétabli d'une indisposition qui l'a, pendant quelques jours, empêché de quitter ses appartements, est sorti ce matin du Vatican pour aller, avec le cortège d'usage, à la basilique patriarcale de Marie majeure. Reçu par le révérendissime Chapitre, le Saint Père, après avoir adoré le Très-Saint Sacrement, s'est rendu à la chapelle Borghèse, où il a entendu la messe célébrée par un de ses chapelains secrets, devant l'image miraculeuse de la très sainte Vierge qu'on avait découverte à cette occasion. "La population de Rome a manifesté une véritable allégresse en voyant son bien aimé Père et Souverain. Pendant ces derniers jours, elle n'avait pas cessé de s'informer de sa santé avec la plus vive sollicitude et de faire, pour que Dieu la conserve, des prières qu'elle est maintenant si heureuse de voir exaucées."

SHANGHAI, le 1er août 1859. "Il fait ici une chaleur insupportable. Vous avez sans doute appris par la dernière maille, l'issue de la fatale expédition anglo-française au P. Y. Ho, qui se terminait par 600 hommes tués ou blessés et 3 canonnières perdues. La réaction n'a pas tardé à se faire sentir: les autorités chinoises sont devenues insolentes, intolérables, et à l'occasion de quelques coolies qui se sont sauvés d'un navire de commerce et se sont noyés, les mandarins, soulevant la population, ont tenté de faire une enquête. "Tros matelots ont été assassinés hier, à quatre heures de l'après-midi, au milieu du tumulte, dans un quartier chinois appelé le Malo; l'un d'eux a été tué sur place et son cadavre rapporté à la station de police. Le chef du

Rédacteur, que malgré que je les ai accusés de sévérité à l'égard de l'Étoffe de Mde Garceau, et que peut être ils se sont trompés pour la toile de Mde Bouli, que leur conduite et leur bon jugement sur tout le reste de l'exhibition, ont été admirables et dignes d'être cités pour modèle à tous les Juges d'Exhibitions passées, présentes et futures. Je reste M. le Rédacteur, Votre, etc., etc., NAVET.

Calendrier Mensuel. 1859. D. L. M. M. J. V. S. OCTOBRE. 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 Premier Quartier, le 3 à 3 h. 52 minutes du soir Pleine Lune, le 11 à 7 h. 14 " du soir Dernier Quartier, le 19 à 1 h. 7 " du matin Nouvelle Lune, le 29 à 7 h. 58 " du soir

Aux Retardataires. Nous sommes forcé de prévenir ceux de nos abonnés, qui sont en arrière avec nous, PLUS DE DEUX ANNÉES, que si d'ici au 1er septembre prochain ils n'ont réglé avec nous, leurs comptes, seront remis entre les mains d'un avocat pour collection, et qu'à compter du 30 novembre prochain, fin du semestre actuel, le journal ne leur sera plus adressé.

mières fêtes de l'industrie et nous avons à cette première exposition examiné les divers articles exposés avec autant de soin que nous l'avons fait hier, et d'après ce dernier examen, nous devons sans hésiter que pendant ces dix dernières années, l'industrie Canadienne a marché, à pas de géant. Avant de commencer la revue que je vous ai promis, M. le Rédacteur, permettez moi de dire (au risque de passer pour démagogue) qu'il est souverainement regrettable que notre gouvernement, semble méconnaître, ou méconnaître, ne veut pas voir le bien immense qu'ont fait à notre industrie, les diverses sociétés d'agriculture de comté; car vous savez mieux que moi que notre bon gouvernement n'est pas si pauvre quand il s'agit d'améliorations agricoles, mais toujours riche quand il s'agit de quelques tripotages, n, cette année, semblablement diminué l'aide qu'il accordait à ces sociétés, et pour quiconque connaît un tant soit peu la tactique gouvernementale, c'est dire assez clairement que l'an prochain tout aide sera retiré.

Maintenant M. le Rédacteur, je vais vous donner suivant ma promesse, aussi brièvement que possible la revue des principaux articles exposés hier. Commencons par les animaux. Les chevaux de tout espèces y étaient en grand nombre mais peut être moins beau qu'en 1850, c'est le seul animal qui ne se soit pas montré amélioré, pour la simple raison que le goût pres qu'inné de notre population pour cette animal, est d'une date bien antérieure à l'établissement des sociétés d'agriculture, pendant que le goût du beau, du bon et du profitable des autres animaux n'est né qu'avec elles; aussi ces premiers ne devraient pas figurer si au long dans les listes de récompenses qu'offrent en général nos Sociétés d'Agriculture, pour cette animal; le goût des beaux chevaux est si naturel chez nous qu'il n'a pas besoin de stimulant. Les Bêtes à Cornes se sont montrées améliorées d'une manière étonnante, les Vaches de M.M. Mayrand, Lambert et Clairmont, ont justement été remarquées tant sous le rapport de leur bonne mine, que sous celui du poids énorme de leurs corps. La Taure d'un an de M. Duval, n'aurait jamais pu entrer en 1850, dans la classe de cette âge, car le comté en masse, aurait juré qu'elle avait trois ans. Nous pouvons en dire autant du veau mâle du printemps de M. Mayrand et de celui femelle de M. Lambert.

Les moutons se sont aussi montrés, extraordinairement améliorés, non pas autant sous le rapport de la grosseur que sous celui de la laine, ce qui est dû à l'importation de Bédiers étrangers, qui avec nos moutons femelle Canadien, produit une race croisée dont la laine est beaucoup plus fine, plus forte, et plus solide sur le dos de l'animal, que celle des moutons de race pure. La gente cochonnière était aussi respectablement représentée. Maintenant passons à l'industrie domestique. Le Tabac de M. F. Fortin, récolté et mis par lui-même à l'état que nous sommes convenu d'appeler tabac noir; a attiré l'admiration de tous.

Le Châle caraté de Mde. Antoine Dejarlais était d'un travail admirable, et nous pouvons dire sans crainte, que sous le rapport du goût et de l'exécution, il peut lutter avec avantage, contre tout ouvrage en ce genre, de manufacture étrangère. Nous pouvons en dire autant de celui, de Delle Péland, qui qu'on peu plus petit. Mde Pl. Garceau a exhibé une magnifique pièce d'étoffe légère caraté, ayant le fond d'un très beau lilas, n'entourant une toute petite barre blanche en formant le carreau; le tout imitant parfaitement, les meilleurs patrons de mousseline de laine française. Si Mde Garceau n'a pas été heureuse au concours, ce n'est pas sa faute, mais bien celle des inflexibles juges, qui n'ont pas voulu pardonner à la malheureuse barre blanche d'être en coton, quoi que composée de deux simples brins bien fins, posé là dans l'unique but de rhausser l'éclat de l'étoffe.

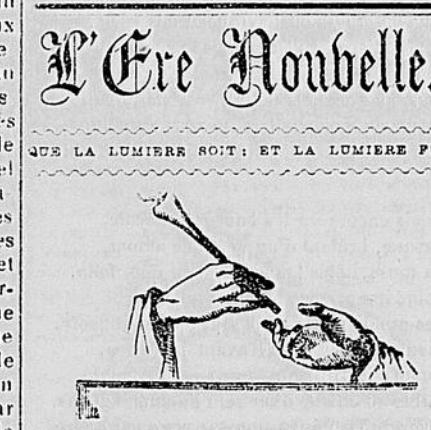
Mde Bouli montrait une très belle pièce de toile du pays, ressemblant à la toile de Russie; elle aussi a été malheureuse au concours; messieurs les juges ayant été (nous informé-ou) trouver du coton mêlé avec le fil. Pour nous, c'est le morceau de toile le plus beau que nous ayons encore vu, qu'il y ait coton ou non, c'est ce que nous ne saurions décider. L'Étoffe foulé et la Flanelle du pays étaient en abondance et de toute de qualité supérieure. Le département des plantes et légumes était encombré, on y remarquait entr'autres les Oignons de M. Félix Fortin mesurant 18 pouces de circonférence. Il n'y avait pas moins de 40 à 50 compétiteurs pour les Carottes et Betteraves à vaches, qui lors de nos premières exhibitions étaient tout à fait inconnues de la généralité de nos cultivateurs, et que l'on cultive aujourd'hui avec tant de succès. Disons en autant des Navets, qui se montraient aussi en quantité. Je termine ma revue M. le Rédacteur, car s'il fallait vous énumérer tous ce que nous avons admiré hier, ça n'en finirait plus.

Il ne me reste plus M. le Rédacteur qu'un mot à dire de la belle conduite de Messieurs les Juges et je terminerai. Il nous a été donné si souvent d'entendre accuser les Juges d'exhibition, de partialité, de favoritisme, ou de manque de jugement et que malheureusement ces plaintes sont assez souvent bien fondées, que nous aurions cru commettre une injustice envers M.M. Gélines, Mde et Desjolis, les trois Juges de l'exhibition que je viens de vous décrire si j'eus terminé sans vous dire M. le

Rédacteur, que malgré que je les ai accusés de sévérité à l'égard de l'Étoffe de Mde Garceau, et que peut être ils se sont trompés pour la toile de Mde Bouli, que leur conduite et leur bon jugement sur tout le reste de l'exhibition, ont été admirables et dignes d'être cités pour modèle à tous les Juges d'Exhibitions passées, présentes et futures. Je reste M. le Rédacteur, Votre, etc., etc., NAVET.

Table with 7 columns: D, L, M, M, J, V, S. Rows for months of 1859.

Nous sommes forcé de prévenir ceux de nos abonnés, qui sont en arrière avec nous, PLUS DE DEUX ANNÉES, que si d'ici au 1er septembre prochain ils n'ont réglé avec nous, leurs comptes, seront remis entre les mains d'un avocat pour collection, et qu'à compter du 30 novembre prochain, fin du semestre actuel, le journal ne leur sera plus adressé.



TROIS-RIVIÈRES JEUDI 20 OCTOBRE 1859.

— Vu la longueur du procès de J. B. Beaugrand pour le meurtre d'Anselme Charron, et voulant en finir dans le numéro de ce jour, nous sommes forcés de remettre plusieurs articles qui devaient paraître aujourd'hui. Nos lecteurs, voudront bien nous excuser.

Changements Ecclésiastiques, dans le Diocèse de Trois-Rivières.

Revd. L. Laféche, V. G. Sup. du Sémin. de Nicolet; Revd. T. Caron, V. G. Direct. du Sémin. de Nicolet; M. F. Fortin, Professeur au Sémin. de Nicolet; M. T. Toppin, Curé d'Offices Trois-Rivières; M. A. H. Lasserrie, Curé de la Baie-de-Ferrière; M. A. H. Lasserrie, Curé de la Pointe-du-Lac; M. C. F. Bédard, Curé de St. Germain; M. L. Guillemette, Curé de Kinsey; M. E. Gertin, Curé de St. Tite; M. N. Laroche, Curé de St. Paulin; M. N. Héroux, Vicaire de Trois-Rivières; M. W. Trahan, Vicaire de St. Grégoire; M. T. Gouin, Curé de Yamachiche; M. C. A. Carrel, Curé de Ste. Anne; M. D. Coman, Curé de St. Thomas de Pierreville; M. D. Carrel, Curé de Ste. Geneviève; M. L. Desjolis, Secrétaire du Diocèse.

LE SAINT PÈRE.—On lit dans le Journal de Rome du 19 septembre: "Si Sainteté Notre Seigneur le Pape Pie IX, rétabli d'une indisposition qui l'a, pendant quelques jours, empêché de quitter ses appartements, est sorti ce matin du Vatican pour aller, avec le cortège d'usage, à la basilique patriarcale de Marie majeure. Reçu par le révérendissime Chapitre, le Saint Père, après avoir adoré le Très-Saint Sacrement, s'est rendu à la chapelle Borghèse, où il a entendu la messe célébrée par un de ses chapelains secrets, devant l'image miraculeuse de la très sainte Vierge qu'on avait découverte à cette occasion. "La population de Rome a manifesté une véritable allégresse en voyant son bien aimé Père et Souverain. Pendant ces derniers jours, elle n'avait pas cessé de s'informer de sa santé avec la plus vive sollicitude et de faire, pour que Dieu la conserve, des prières qu'elle est maintenant si heureuse de voir exaucées."

SHANGHAI, le 1er août 1859. "Il fait ici une chaleur insupportable. Vous avez sans doute appris par la dernière maille, l'issue de la fatale expédition anglo-française au P. Y. Ho, qui se terminait par 600 hommes tués ou blessés et 3 canonnières perdues. La réaction n'a pas tardé à se faire sentir: les autorités chinoises sont devenues insolentes, intolérables, et à l'occasion de quelques coolies qui se sont sauvés d'un navire de commerce et se sont noyés, les mandarins, soulevant la population, ont tenté de faire une enquête. "Tros matelots ont été assassinés hier, à quatre heures de l'après-midi, au milieu du tumulte, dans un quartier chinois appelé le Malo; l'un d'eux a été tué sur place et son cadavre rapporté à la station de police. Le chef du

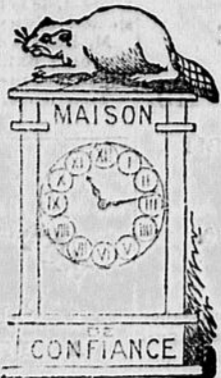
Correspondance particulière du "Journal des Villes et des Campagnes."

CHINE.—Nous recevons de Shanghai une lettre, qui peint vivement l'insolence et l'attitude des Chinois depuis le succès de leur oileux guet-apens de Po-Ho. Shanghai, le 1er août 1859. "Il fait ici une chaleur insupportable. Vous avez sans doute appris par la dernière maille, l'issue de la fatale expédition anglo-française au P. Y. Ho, qui se terminait par 600 hommes tués ou blessés et 3 canonnières perdues. La réaction n'a pas tardé à se faire sentir: les autorités chinoises sont devenues insolentes, intolérables, et à l'occasion de quelques coolies qui se sont sauvés d'un navire de commerce et se sont noyés, les mandarins, soulevant la population, ont tenté de faire une enquête. "Tros matelots ont été assassinés hier, à quatre heures de l'après-midi, au milieu du tumulte, dans un quartier chinois appelé le Malo; l'un d'eux a été tué sur place et son cadavre rapporté à la station de police. Le chef du

ENSEIGNE DU CASTOR D'OR.

Rue Notre-Dame,

- Bagues, Broches, Pendants d'Oreilles, Boutons de Chemises, Crayons d'Or et Argent, Epingles pour Messieurs, Chaines et Chainettes en Or, Loquets, etc., etc.



Vis-à-vis la Rue St-Antoine.

- UNE GRANDE VARIETE D'Horloges et Montres, en Or et en Argent, Bijoux de premiere qualite, Fabrication dans cet etablissement Avec goüt et a des Prix tres-moderes.

HORLOGER

Toutes sortes de Bijoux, Faits sur commande.

S. McCLUNG, BIJOUTIER.

TROIS-RIVIERES. Prix fixe invariablement. Toute réparation soignée.

AUX IMPRIMEURS.

Fonderie de Caracteres

MAGAZIN DES IMPRIMERIES

CORTELYOU.

(Etabli en 1823)

29 Spruce Street New-York.

LE SOUS-SIGNE EST HEUREUX DE POUVOIR fournir aux acheteurs de MATERIAUX D'IMPRIMERIE, tels que CARACTERES, BORDURES, etc., dans la confection desquels entrent tous les métaux durs tant variés par les Fondateurs. Aussi, Caractères Allemands, Hébreux, et une délicate fonte de Muscans en Agate, laquelle est employée par le "Musical Review" et le "Friend" ainsi que Presses, et tout objet requis dans une imprimerie, au plus bas prix pour argent comptant ou papier valable. Les vieux caractères sont déchargés pour des caractères neufs à raison de 10 cents par livre. A vendre à bon marché, Presses et matériaux de seconde main, et une Sireotypie complète, ainsi que 2 machines à faire du bardeau. Les propriétaires de Journaux qui publieront cette annonce (ainsi que cette note) 3 fois d'ici au premier septembre 1859 et qui n'expédieront pas une copie de leur journal contenant icelle, seront payés en caractères d'imprimerie, lorsqu'ils achèteront pour 4 fois le montant de leur compte. P. C. CORTELYOU. 2 avril 1859.

L'APPAREIL AUBIN

Gaz d'Eclairage

POUR LES MAISONS PRIVÉES, LES MAGASINS, LES MANUFACTURES, LES MOULINS A SOIE, LES PHARES, LES HOTELS, LES COLLÈGES, LES VILLAGES ET LES VILLES.

Brevet pour le Canada le 10 Décembre 1856.

Brevet aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal) s'adapte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux on la possession du sousigné.

C'est l'Appareil au Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent comme la Scierne de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graines, produit LA LUMIERE ARTIFICIELLE la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements sur ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN Agent pour le Bas-Canada, Rue Craig, No 142 chez M. Gar

LE CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1859.

1859

MAINTENANT EN VENTE

CALENDRIER

Diocèse des Trois-Rivieres, POUR L'ANNÉE 1859,

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE

Mgr. l'Evêque de Trois-Rivieres.

LES messieurs du Clergé, les marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER, pourront se le procurer chez tous nos Libraires et spécialement au bureau de l'Ere Nouvelle, à 40 sous la douzaine ou 6 sous en détail.

W. H. ROWEN, Propriétaire. Trois-Rivieres, Décembre 1858.

ADRESSES D'AFFAIRES

HOTEL AMRECIANE BRITANNIQUE, Trois-Rivieres.

THOMAS G. FARMER PROPRIETAIRE. Trois-Rivieres, 14 Décembre, 1857-3

HAMILTON R. RICKABY, Encanteur, Courtier et Agent

Commission en General, BATISSES DE HART, TROIS-RIVIERES.

TURCOTTE & CRESSE, AVOCATS.

RUE BONAVENTURE, 2de porte a gauche du coin des RUES NOTRE-DAME BONAVENTURE. M. CRESSE continuera à suivre le Circuit d'Arthabaska et celui de Drummondville. Trois-Rivieres, 13 août 1856-2

A. D. BONDY, AVOCAT, TROIS-RIVIERES.

RÉSIDENCE et Bureau, Rue Bonaventure, ancienne demeure de feu M. VEZINA. M. BONDY suivra régulièrement les divers cours des nouveaux districts de RICHELIEU et d'ARTHABASKA. 24 mai 1858-4

AVIS.

LE Soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agence pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, juin 1858.-11 p. s. 51-

J. N. BUREAU, AVOCAT RUE ST-JOSEPH.

Trois-Rivieres, 20 juillet 1853.

F. A. R. BELLEFEUILLE, NOTAIRE, RUE DU PLATON, BATISSE LANIGAN, TROIS-RIVIERES.

Trois-Rivieres, 7 Février 1859. 16

AVIS.

JE soussigné avertis le public, que je ne serai responsable d'aucune dette contractée par aucun de mes employés sans un ordre signé de ma main. W. H. ROWEN. Trois-Rivieres 28 juillet 1859.

G. B. HOULISTON, AGENT POUR

LA COMPAGNIE EQUITABLE CONTRE LE FEU. Do. ROYALE ET LIVERPOOL ET LONDON, CONTRE LE FEU, ET SUR LA VIE.

— AUSSI — SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INTERNATIONALE ET BRITANNA SUR LA VIE. Trois-Rivieres, 1er Mars 1859. 25

H. G. MALHOT, AVOCAT, RUE BONAVENTURE, TROIS-RIVIERES.

M. H. G. Malhot, suivra le Circuit d'Arthabaska. 8 Nov. 1858.

Geo. B. HOULISTON, AGENT D'ASSURANCE CONTRE

La Vie, Le Feu et La Marine. Trois-Rivieres, 31 mars 1859. 30

DENEGAGEMENT.

MADE. JULIEN, informe respectueusement ses amis de la Cité et du District des Trois-Rivieres, ainsi que le public voyageurs, qu'elle est démantelée et qu'elle tient, comme par le passé, une MAISON DE PENSION privée, dans la maison ci-devant occupée par M. A. D. McPherson, comme Hotel, et actuellement par les Bureaux de l'Ere Nouvelle, rue Notre-Dame, autrefois la propriété de M. Théophile Rickaby. Oh, elle espère recevoir le même encouragement dont on a bien voulu la favoriser ci-devant. Les personnes de la campagne venant à la ville avec leur voiture, trouveront des bonnes écuries pour leurs chevaux. Trois-Rivieres, 23 mai 1859.

LONDON COFFEE HOUSE, Q U E B E C.

LES voyageurs recevront toujours chez lui la plus stricte attention et le confortique d'un premier ordre. Québec, 22 septembre 1856.

AGENCE A QUEBEC.

LES soussigné informe le public de Trois-Rivieres et des environs, qu'il se chargera, bonne composition, de toutes collections d'argent dans Québec et ses environs. Des comptes prompts et fidèles seront rendus à tous ceux qui honoreront de leur patronage. S'adresser, franc de port à THOMAS ETIENNE ROY, No 8, rue St-Joschim Haute-Ville, Québec.

Salsepareille d'Ayer.

LA SALSEPAREILLE d'Ayer est un remède composé avec lequel nous avons essayé de faire le meilleur révéral possible. C'est un extrait concentré de Salsepareille de Para, combiné avec d'autres substances d'une puissance révérale encore plus grande de manière à constituer un antidote efficace pour les maladies que le Salsepareille guérit ordinairement. On croit qu'un pareil remède est nécessaire à ceux qui souffrent des affections érotolieuses et le remède qui effectuera leur cas rendra un immense service à une grande partie de nos concitoyens. Ce que peut faire cette composition pour guérir, on l'a prouvé par l'expérience dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes: Scrofule et affections scrofuleuses, éruption et maladies éruptives, pleures, boutons, rougeurs, tumeurs, affection des glandes, calvitie, syphilis et affections syphilitiques, causées par le mercure, affections hydrophobes, névralgie ou tic douloureux, débilité, dyspepsie et indigestion, érysipèle, démangeaison, ou le feu de St.-Rose ou de St. Antoine. Cette composition sert beaucoup à raffermir la santé, quand on la prend au printemps. Elle chasse les humeurs qui cœrent dans le sang à cette époque. Leur expulsion à temps fait avorter le germe d'une foule de boutons. En faisant usage de ce remède des multiples d'individus se sont vus guérir de maladies graves, quelquefois incurables; ainsi que des ulcères qui en sont souvent la suite. Employez-le. Purifiez le sang; faites disparaître les sources d'impureté qui s'y forment et qui donnent naissance aux boutons, éruptions de tout nature qui viennent enfler la peau en menaçant la vie en danger. Purifiez le sang, chaque fois que vous le pouvez dégagez les vaisseaux sanguins de toute obstruction si vous tenez à votre beauté et à votre santé. Ceux qui sont forts et vigoureux doivent se purifier le sang s'ils veulent prolonger leurs jours; Mais quand les sécrétions sont désordonnées, quand le cours des artères est irrégulier, la santé faible, quoique, peut-être le patient s'en aperçoive pas immédiatement. Tout ou tard, le système s'ébranle, l'économie s'altère et toute la machine recevra un choc terrible, souvent terrible. La Salsepareille a une grande réputation méritée. Elle réussit admirablement à épurer le sang. Mais on trompe les gens en la préparant, en partie parce que la drogue, elle-même, n'a pas toutes les vertus qu'on lui attribue en partie parce que beaucoup de préparations faites comme on est dans des extrêmes concentrés ne contiennent que peu des vertus de la Salsepareille, quand ils en contiennent. Durant les dernières années on a trompé le public avec de grosses bouteilles, en prétendant donner un quart d'extrait de Salsepareille pour un dollar. Le plapart de ces bouteilles étaient des fraudes commises contre le malade; car elles ne contenaient point de Salsepareille, souvent aucune propriété curative. Aussi l'usage de ces bouteilles a-t-il été suivi par le désappointement et par des douleurs aiguës. Il a été cause que la Salsepareille est tombée en discrédit et que l'on dit que c'était une duperie. Cependant le véritable composé de Salsepareille est un remède supérieur, reconnu et approuvé par les hommes de l'art les plus compétents, et nous avons l'assurance que celui que nous offrons au public est pur, et qu'il n'a pas de vertus irréalisables pour guérir les maladies que nous avons mentionnées. Afin de s'assurer que cette antidote produira sans effet, il faut s'en servir judicieusement et suivant la prescription.

PREPARE PAR LE DR. J. C. AYER ET GIE., LOWELL MASSACHUSETTS. Prix: \$1 par bouteille; six bouteilles pour \$5.

Le Cherry Pectoral d'Ayer

S'est acquis une telle renommée pour la cure de toutes les maladies de la gorge et des poumons qu'il ne nous est point de tout nécessaire de rappeler ses vertus partout où il a été employé comme il a été longtemps en usage dans cette section nous avons voulu assurer les gens que ses qualités ont été encore développées et qu'il peut faire pour le soulagement tout ce qui est possible.

Pilules Cathariques d'Ayer POUR LA CURE

De la jaunisse, dyspepsie, indigestion dysenterie, désordre de l'estomac, érysipèle, maux de tête, coliques, rhumatisme, éruptions et maladies de la peau, affections du foie, hydrophobie, dardes, tumeurs, affections des glandes, vers, goitre, névralgie, bonnes comme digestif et purifiant du sang. Elles sont entourées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir, et c'est le meilleur remède de famille possible. Prix: 25 cents la boîte; cinq boîtes pour une \$1. Un grand nombre d'écclésiastiques, médecins, hommes d'état et personnes éminentes ont prêté leur nom pour attester l'utilité sans pareille de ce remède, mais l'espace ne nous permet pas d'insérer ici leurs certificats. Les agents ci-dessous désignés forment gratis notre "African American" où elles sont données; avec la description des affections ci-dessus et du traitement à suivre pour leur cure. Ne vous laissez pas duper par des préparations sans principes qui vendent des médicaments mauvais. Demandez celles du Dr. AYER et n'en prenez pas d'autre. Il faut aux malades, toute l'assistance possible ils l'ont.

Nos remèdes sont vendus en gros et en détail par HOULISTON et Cie., rue Platon, Dalles ANDERSON, et DUPONT, et W. LAMB, et Cie rue Notre-Dame.

Trois-Rivieres, 2 mai 1859 6m.

ELÉGANCE, EXPÉDITION, PONCTUALITÉ ET BON MARCHÉ

IMPRIMERIE DE "L'Ere Nouvelle"

W. H. ROWEN, propriétaire de l'Atelier Typographique de l'Ere Nouvelle, est, comme par le passé, toujours prêt à exécuter toutes espèces d'Impressions

UNIES ET DE GOUT, En Or, Argent et en Bouffeurs

TELLS QUE: POLICES D'ASSURANCES, CHEQUES DE BANQUE, LETRES DE COMPTES, CARTES ET CARTES DE VISITES, PROGRAMMES, GRANDES AFFICHES, LIVRES, PAMPHLETS, BLANCS D'ENGAGEMENTS, D'AVOCATS, DE NOTAIRES, RECUS, CIRCULAIRES, LETTRES, PETITES AFFICHES, CATALOGUES, Etc, Etc, Etc.

Exécutés au plus bas prix, dans le plus court délai et dans un style irréprochable. Tous Ordres de la Campagne, par Malle ou autrement, recevront la plus prompte attention. TROIS-RIVIERES, 2 JANVIER 1859.

RAISONNONS ENSEMBLE.



PILULES D'HOLLOWAY.

Pourquoi est-on Malade?

Il est indubitablement le sort de la race humaine d'être continuellement harassée par la souffrance et la maladie. Les Pilules Holloway sont spécialement applicables au soulagement de personnes FAIBLES, NERVEUSES, DÉLICATES et INFIRMES, de tous les climats, âges, sexes et constitutions. Le Professeur Holloway veille personnellement à la fabrication de ses médicaments, et les offre à une population libre et intelligente, comme le meilleur remède du monde pour la guérison de tous les maux.

LE SANG PURIFIÉ PAR SES PILULES

Ces Pilules extraordinaires sont expressément composées pour opérer sur l'estomac, le foie, les reins, les poumons, la peau et les intestins, causant aucun dérangement dans leurs fonctions, purifiant le sang, fontaine de vie, et ainsi guérissant les maladies dans toutes les formes.

MAUX DE FOIE ET DISPEPSIE.

Ces Pilules ont été prises par près de la moitié de la race humaine. Pour les maux d'estomac, dyspepsie et de foie généralement, il a été prouvé dans toutes les parties du monde, qu'on n'a rien trouvé de comparable. Ils ont bienôt donné une apparence de santé aux organes, n'importe leurs dérangements, et après la facilité de tous les autres moyens.

DÉBILITÉ GÉNÉRALE. MAUVAISE SANTÉ.

Plusieurs gouvernements des plus spots que ont ouvert leurs maisons de Douane à l'introduction de ses Pilules, pour que les masses puissent avoir accès à cette médecine. Il est admis par les collèges et les premiers médecins de l'éducation, que ce remède est le meilleur en vogue pour les personnes de santé délicate, et qu'il est le système à être adopté, car ses propriétés sont infiniment utiles à un soulagement.

MAUX DE FEMMES.

Aucune femme, vieille ou jeune, ne devrait négliger d'avoir en sa possession, ce célèbre remède. Pour les enfants de tout âge, c'est le remède le plus certain et le meilleur pour aucune maladie; conséquemment toutes les familles devaient le posséder.

Les Pilules Holloway sont le meilleur remède du monde connu, pour les maux suivants:

- La fièvre intermittente, La Jaunisse, L'Asthme, Les Maladies du Foie, Les Maladies Biliennes, Le Lumbago, Les Taches sur la Peau, Les Hémorrhoides, Les Douleurs d'Entrailles, Les Rhumatismes, Les Coliques, Les Retentions d'Urine, La Constipation, Les Scrofules ou Mal du Roi, La Faiblesse, Les Maux de Gorge, L'Hydrophobie, La Pierre et la Gravelle, Le Dysentérique, Les Symptômes Secondaires, Les Héréditaires, Le Tic Douloureux, Les Léues, Les Tumeurs, Les Ulcères, Les Affections Vénériennes, Le mal Caduc, La Goutte, Les Vers de toutes sortes, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Admanations, Les Fièvres de toutes sortes, Le mal Caduc, La Goutte, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Admanations.

Vendues à l'établissement du Professeur Holloway 244, Strand (près de Temple Bar) à Londres, et 80, Maiden Lane, New-York, aussi chez tous les Droguistes et Vendeurs respectables de Médicines Patentées, partout le monde civilisé et par tout le Canada, aux prix suivants: Is. 3d. 3s. 3d. et 6s. sterling le Pot. Il y a beaucoup à sauver en achetant les Pots de plus grande dimension. N. B.—Les directions pour diriger les malades dans chaque Maladie sont attachées à chaque pot 14 janvier 1856.

A vendre à ce Bureau.

CHARTRE montrant la manière de reciter le Rosaire. Avec explication des mystères Joyeux, Glorieux et Douloureux. Trois-Rivieres, 1865.

Remède Merveilleux POUR UN AGE MERVEILLEUX



PILULES D'HOLLOWAY.

LE GRAND REMÈDE EXTÉRIEUR.

Nous voyons, par l'aide d'un mycroscop, sur la surface de nos corps des millions de petites ouvertures, dans lesquelles ouvrent, en frottant la peau, l'onguent est introduit dans les pores les plus cachés du système. Les maladies de reins, désordres du foie, affections du cœur, inflammations des poumons, Asthme, toux, rhumes, sont efficacement guéris en faisant usage de cet Onguent. Toutes les maladies commencent par le sel pénètre facilement à travers la peau et se dissolvent en se dissolvant. Cet Onguent extraordinaire, pénètre encore plus rapidement dans toutes les parties du corps vivant, guérissant les maux intérieurs les plus dangereux, qu'on ne peut atteindre autrement.

HUMEURS SCROFULIQUES, ÉRÉSIFÈLE ET RHUMATISME.

Aucun remède, connu jusqu'à ce jour, n'a opéré autant de bien pour la guérison des maladies de la peau, n'importe sous quelle forme, comme l'a fait cet Onguent. Scrofule, Teigne, Scrofule ou Érysipèle, ne résistent à son influence. L'inventeur a voyagé autour d'une grande partie du globe, visitant les principaux hôpitaux, et donnant conseil sur l'application de son Onguent, et par ces moyens a eu pour cause de rétablir la santé dans d'innombrables circonstances, où l'on désespérait complètement de réussir.

MAUX DE JAMBES, MAUX DE LIEN ET PLEURISIE.

Plusieurs médecins des plus éminents et scientifiques, quand ils ont été à contacter les plus mauvais cas de Plâtes, Blessures, Ulcères, Eruptions des Glandes et Tumeurs, se reposent entièrement sur l'usage de cet Onguent merveilleux. Le Professeur Holloway a déjà expédié dans l'Est, d'immenses cargaisons de son Onguent, pour servir dans la guérison des plus mauvais cas de Blessures. Cet Onguent guérira aucun Ulcère, enlève les plaies, la contraction des jointures, de vingt années de durée.

HÉMORROIDES ET FISTULES.

Ainsi que d'autres maux souffrants et malheureux, peuvent être guéris efficacement, si on a la précaution de bien frotter, avec cet Onguent, les parties affectées, et en suivant les directions qu'il y a autour de chaque pot.

On doit faire usage conjointement de l'Onguent et des Pilules, dans les cas suivants:

- Maux de ventre, Fistules, Maux de Sein, Lumbago, Brûlures, Hémorrhoides, Oignons, Rhumatismes, Morsure de Moustiques, Maux de Gorge, et de Scrofules, Maladies de Peau, Cœco-Bay, Scrofule, Chegue, Maux à la Tête, Engueles, Tumeurs, Geignures aux Mains, Ulcères, Corps aux Pieds (mouss), Blessures, Cancres et jointures contractées et raidies, Goutte, Elephantiasis, Gonflement des Glandes.

A vendre aux Etablissements du Professeur Holloway, 244, Strand (près de Temple Bar) à Londres, et 80, Maiden Lane, New-York, aussi chez tous les Droguistes et vendeurs respectables de Médicines Patentées, partout le monde civilisé et par tout le Canada, aux prix suivants: Is. 3d. 3s. 3d. et 6s. sterling le Pot. Il y a beaucoup à sauver en achetant les Pots de plus grande dimension. N. B.—Les directions pour diriger les malades dans chaque Maladie sont attachées à chaque pot 14 janvier 1856.

A vendre à ce Bureau.

CHARTRE montrant la manière de reciter le Rosaire. Avec explication des mystères Joyeux, Glorieux et Douloureux. Trois-Rivieres, 1865.